

Proposition d'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2016

Proposition 1 :

Libérer le jeudi après-midi de 13h30 à 16h30 dans toutes les écoles de la commune.

Les NAP auront lieu selon les mêmes modalités qu'actuellement.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8 :30	8 :30	8 :30	8 :30	8 :30
11 :30	11 :30	11 :30	11 :30	11 :30
13 :30	13 :30		NAP	13 :30
16 :30	16 :30			16 :30

Proposition 2 :

Réduire le temps d'enseignements du jeudi et du vendredi après-midi de 13h30 à 15h00. Puis mise-en place des NAP de 15h00 à 16h30 dans toutes les écoles de la commune.

L'organisation des NAP est à adapter à ce nouveau rythme.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
8 :30	8 :30	8 :30	8 :30	8 :30
11 :30	11 :30	11 :30	11 :30	11 :30
13 :30	13 :30		13 :30- 15 :00	13 :30
16 :30	16 :30		NAP	NAP

Pistes écartées :

- Libérer le mardi après-midi pour les NAP (coupure trop précoce dans la semaine qui défavorise les apprentissages scolaires)
- Journée d'école raccourcie à 15h45 (qui est la proposition de rythmes scolaires par l'ancien Ministre M. Peillon)
- Le samedi matin travaillé.

	<p>Proposition 1 :</p> <p>Jeudi après-midi libéré de 13h30 à 16h30</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement connu des familles et des enfants. - Organisation « logistique » et contenus maîtrisés par la commune, son personnel municipal et les intervenants. - Cohérence de fonctionnement sur la commune de Fuveau : même fonctionnement pour toutes les écoles.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation qui crée la plus grande rupture du rythme scolaire de l'enfant en enlevant une après-midi d'apprentissage. - Intervenants travaillant sur une amplitude de 1 fois 3 heures au lieu de 2 fois 3 heures ayant pour conséquences : <ul style="list-style-type: none"> → la modification possible à la baisse du nombre d'intervenants car la proposition de travail est moins gratifiante. → l'ajout de contraintes de recrutement des intervenants → un surcoût <i>éventuel</i> des NAP → une offre des NAP pouvant être affectée

	<p>Proposition 2 :</p> <p>Jeudi et vendredi après-midi libérés de 15h00 à 16h30</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation la plus respectueuse du rythme scolaire de l'enfant car cette solution propose plus de régularité dans la présence de l'enfant à l'école et par conséquent dans le cycle des apprentissages. - Cohérence de fonctionnement sur la commune de Fuveau : même fonctionnement pour toutes les écoles.
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des familles et des enfants à un nouveau rythme. - Trouver une nouvelle organisation des activités avec une adaptation du contenu car l'alternance atelier détente / atelier dirigé n'est plus faisable en l'état. - Intervenants travaillant sur deux amplitudes d'1h30 ayant pour conséquences : <ul style="list-style-type: none"> → la modification possible à la baisse du nombre d'intervenants car la proposition de travail est moins gratifiante. → l'ajout de contraintes de recrutement des intervenants → un surcoût <i>éventuel</i> des NAP → une offre des NAP pouvant être affectée